

**DÉCISION SUR LES ASPECTS DU RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET DU  
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS CONTENUS DANS LE RAPPORT DE LA  
PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE**

Doc. EX.CL/755(XXII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** des défis du développement social et économique de l'Afrique et de la nécessité pour le continent de redoubler d'efforts à tous les niveaux afin de relever efficacement ces défis ;
2. **PREND NOTE EN OUTRE** des questions traitées dans le rapport de la Présidente de la Commission, relatives à la nécessité de moderniser et de renforcer la Commission afin qu'elle soutienne mieux l'Union dans la réalisation des aspirations des peuples africains ;
3. **RECONNAIT** la nécessité de moderniser la Commission afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat de soutien à la réalisation des buts et objectifs de l'Union ;
4. **EXPRIME** son soutien total à la Présidente de la Commission pour les mesures qu'elle a prises en vue de renforcer l'efficacité opérationnelle de la Commission ;
5. **DEMANDE** à la Commission de continuer à prendre les mesures nécessaires pour moderniser et renforcer la Commission conformément aux meilleures pratiques et aux normes de performance internationales en vue d'assurer l'excellence, la responsabilité, la transparence, l'intégrité, le professionnalisme, l'égalité entre hommes et femmes et le respect de la diversité.